



2015-n°2

Patricia Eichel-Lojkine (dir.),

Le seuil de l'acceptable : expression des idées et représentations imaginaires "limites" à l'âge moderne (XVIe-XVIIe siècles)

« L'hétérodoxie, une « folie » acceptable ? Remarques sur l' *Apologia pro Serveto Villanovano* »

Grzegorz WIERCIOCHIN



Résumé

L'article propose une réflexion sur les seuils de l'acceptable concernant la défense de la « tolérance » religieuse au xvie siècle, autour de la condamnation de Michel Servet à Genève. Conçu en deux parties, il contraste d'abord les stratégies adoptées, dans une finalité similaire, par David Joris, Sébastien Castellion et Guillaume Postel, avant d'analyser certains aspects de l'*Apologia pro Serveto Villanovano* de ce dernier. Une réévaluation des éléments supposés témoigner de la « folie » de Postel y est proposée : il s'agirait d'une stratégie destinée à éluder la censure, en faisant passer pour absurdes des propositions philosophiques périlleuses dont la véritable portée n'échapperait pas aux lecteurs avisés.

Mots-clés

Hétérodoxie, Tolérance religieuse, Apologie réformée, Stratégies d'écriture, folie hérétique

Abstract

The paper proposes a reflexion on the threshold of what might be acceptable in the defense of religious „toleration“ in the 16th century, taking the example of the trial of Michael Servetus in Geneva. In the first part, similar strategies of defense developed by David Joris, Sebastian Castellio and Guillaume Postel are compared, whereafter in the second part a more specific analysis of certain aspects of the *Apologia pro Serveto Villanovano* from the latter is proposed. The aim is a re-evaluation of some elements of the supposed madness of Postel, suggesting that they are part of a strategy to delude censorship, making dangerous philosophic thoughts acceptable for the public and understandable for the initiated.

Le 27 octobre 1553, Michel Servet, érudit évangélique antitrinitaire, est brûlé vif à Genève après avoir été accusé d'hérésie à l'instigation de Jean Calvin. La condamnation de Servet suscite une vive opposition parmi certains non-conformistes religieux contemporains. À Bâle, les contestataires du procès genevois se font entendre avec plus de licence qu'ailleurs, encouragés par la relative clémence du magistrat et de l'antistès Simon Sulzer¹.

Contre l'intolérance doctrinale des églises suisses (dont les représentants officiels avaient tous plus ou moins approuvé le procès de Genève) s'élèvent des voix qui ont en commun la volonté de défendre une idée de « tolérance religieuse », selon laquelle les erreurs doctrinales, aussi choquantes qu'elles puissent paraître sur le plan de l'orthodoxie, ne sont en aucun cas passibles de la peine de mort.

C'est en particulier en été et en automne de l'année 1553 que la ville de Bâle accueille un nombre conséquent de penseurs « non-conformistes » qui organisent leur opposition contre le procès de Servet et qui n'hésitent pas à exprimer leur point de vue contestataire dans des écrits à dimension polémique. Ni avant, ni après, la ville ne connaîtra une telle concentration de protestants hétérodoxes et une atmosphère politique et religieuse aussi favorable à la cause de Servet, ou au moins défavorable à sa punition par l'Église genevoise. Un événement important pour la polémique bâloise est l'arrivée dans la cité de Guillaume Postel, fameux érudit hébraïsant de Paris dont la curiosité intellectuelle et le génie philologique ne sont égalés que par l'absurdité de certaines de ses élucubrations hétérodoxes, qui lui avaient valu plus d'une fois la menace d'excommunication et de punition séculière.

Si la ville de Bâle garde une relative neutralité religieuse dans ces années, comme l'écrit Peter Bietenholz, c'est entre autres grâce à l'activité des imprimeurs, qui collaborent avec des auteurs protestants et catholiques² :

Il est d'ailleurs assez remarquable que la plupart des auteurs parisiens imprimés à Bâle durant ce milieu de siècle aient été des Lecteurs Royaux puisqu'on y trouve – outre Postel, imprimé chez Oporin – Toussaint, Dorat, Vatable, Latomus, Ramus, Finé. Sans doute, durant son séjour Postel eut-il à parler affaires avec Oporin³.

À Genève, la licence bâloise commence à inquiéter les esprits. La nouvelle de l'arrivée de Guillaume Postel alimente les suspicions des Genevois, et notamment de Théodore de Bèze :

¹L'antistès (du lat. *antestare* – présider) était du XVI^e au XIX^e siècle un titre honorifique dans les Églises réformées des Cantons de Zurich, Bâle et Schaffhouse. Élu par les grands Conseils de ces villes, les antistites représentaient les communautés religieuses locales et assuraient la médiation entre les autorités séculières et les Églises. Dans le contexte réformé, ce titre d'honneur est décerné pour la première fois en 1525 à Huldrych Zwingli, puis, en 1530, à Johannes Oekolampad et en 1532 à Heinrich Bullinger.

²BIETENHOLZ Peter, cité dans POSTEL C., *Les écrits de Guillaume Postel publiés en France et leurs éditeurs 1538-1579*, Genève, Droz, 1992, p. 22

³*Ibid.*

Nicht nur Oporin beunruhigte de Bèze, wenn er an Basel dachte, sondern auch der französische Humanist Guillaume Postel, der sich seit dem Sommer bei seinen Basler Freunden aufhielt. Ihm ging ein Ruf ungewöhnlicher Gelehrsamkeit und einer ans Geniale grenzenden Sprachbegabung, aber auch absonderlicher Religion voraus⁴.

Le « cercle bâlois » au sein duquel Guillaume Postel est accueilli et où l'opposition s'organise semble se centrer autour du personnage de David Joris. Cet ancien fervent prédicant anabaptiste avec une biographie mouvementée (il avait fréquenté les groupes d'enthousiastes et de révolutionnaires en Basse-Allemagne) s'était installé incognito à Bâle en 1544, ayant acheté le château de Binningen avec des moyens qu'il tenait sans doute de ses anciens disciples, les joristes ou davidites⁵. Ce château devint un véritable foyer du « prophète » qui permit les rencontres et les échanges de nombre de non-conformistes doctrinaux comme Sébastien Castellion, Caelio Curione, Guillaume Postel⁶, Bonifacius Amerbach et d'autres. Joris, quant à lui, « ne connaissait que sa langue maternelle et n'avait que mépris pour les savants⁷ » – ses visions religieuses étant des conceptions spiritualistes et mystiques hors du contexte de la théologie établie, il n'est lié à l'université de Bâle qu'à travers ses amis, n'occupant aucune position académique. Il vit sous le nom de Johann von Brügge en bourgeois respecté, sa vraie identité n'étant découverte qu'après sa mort en 1556.

Parmi les réactions de contestation qu'a suscitées le procès de Servet, trois polémiques immédiates et pertinentes font preuve de l'existence d'une vive opposition à l'orthodoxie réformée, présentant des arguments en faveur de l'impunité des hérétiques. Or la thématique et les arguments présentés par les membres du cercle bâlois dépassent le cadre des idées qui sont publiquement recevables ou négociables dans l'espace sociétal d'un projet de Réforme magistérielle, c'est-à-dire une Réforme portée par les autorités séculières et les Églises institutionnalisées, dans lequel l'orthodoxie doctrinale garantit la cohérence sociale et politique. Outre la lettre de David Joris aux magistrats suisses, qui représente la réaction la plus immédiate

⁴« Quand Bèze pensait à Bâle, il n'était pas seulement inquiet par Oporin, mais aussi par l'humaniste français Guillaume Postel, qui séjournait depuis l'été chez ses amis bâlois. Il était connu pour son extraordinaire érudition et son immense talent dans les langues, mais également pour avoir une religion absurde. » (notre traduction ; PLATH U., *Calvin und Basel in den Jahren 1552-1556*, Basel/Stuttgart, von Helbing & Lichtenhahn, 1974, p. 51).

⁵Cf. WAITE G. (éd. et trad.), *The Anabaptist Writings of David Joris 1535 – 1543*, coll. Classics of the radical Reformation, Waterloo (Canada) et Scottdale, Herald Press, 1994, p. 24 : « After an exploratory trip to the Swiss city of Basel, the fugitives decided it would provide the ideal location for the New Jerusalem, where they could establish the kingdom of God in their own hearts. Joris's noble supporters not only underwrote the relocation, but also escaped with him, bringing along considerable wealth before the imperial authorities could confiscate it. The move [...] took place in August 1544 and symbolized a new stage in Joris's career, as did his adoption of a pseudonym, Johann von Brugge. Joris took on the life of a leisured gentleman. »

⁶Cf. POSTEL C., *op. cit.*, p.22 : « on le retrouve [Guillaume Postel, G.W.] à Besançon puis à Bâle, où il arrive en juin 1553. »

⁷DROZ E., « Hendrik van Schor et autres Traducteurs de David Joris », in : Van der Woude, Saepe [éd.], *Studia bibliographica in honorem Herman De La Fontaine*, Amsterdam, Hertzberger & Co, 1968, p. 101.

(survenue avant l'exécution de l'hérétique) et qui est écrite en bas-allemand⁸, il existe une « *Historia de morte Serveti* »⁹, un pamphlet manuscrit qui circulait clandestinement et qui provient de la main de Sébastien Castellion, qui l'avait probablement écrite en automne 1553. Cependant, un troisième écrit, *L'Apologia pro Serveto Villanovano* de Guillaume Postel de 1555, de par sa stratégie argumentative et par son extraordinaire témérité thématique, représente le texte le plus intéressant pour la question du seuil de l'acceptable dans la polémique autour de l'affaire Servet.

Face à l'acceptabilité restreinte des idées favorables à la tolérance religieuse par la société de l'époque, les contestataires du procès genevois sont obligés de déployer une stratégie d'écriture et d'énonciation qui leur permet d'exprimer leurs idées. Pourtant, l'acceptabilité de certaines idées dans le discours sociétal et théologique est mouvante : ce qui est acceptable dans un discours précis dépend de divers facteurs.

L'étude de cas proposée ici se fonde sur les réactions écrites au procès de Servet dans le contexte du cercle bâlois. David Joris, Sébastien Castellion et Guillaume Postel proposent des textes qui convergent d'un point de vue argumentatif, mais qui présentent d'importantes différences quant aux modalités de leur production, quant à leur réception et leur contexte, ce qui donne une idée des paramètres entrant en ligne de compte pour déterminer le seuil de l'acceptabilité des opinions déviantes dans le discours sociétal et doctrinal des années 1550 dans les pays suisses. C'est en particulier à travers l'écrit apologétique de Postel que nous tenterons de reconstruire une perspective sur les modalités de l'acceptabilité des idées déviantes et sur les stratégies élaborées pour contourner les oppositions. Dans ce contexte, nous tenterons de déterminer dans quelle mesure la notion de « folie » peut entrer dans une stratégie d'écriture facilitant l'acceptation de certaines idées *a priori* irrecevables. Ainsi, nous verrons que la folie, généralement associée au rejet de l'altérité, peut, en tant que stratégie d'écriture, devenir un outil pour contourner les interdits.

Bien que nos trois brefs textes affichent un certain nombre de convergences argumentatives, ils se distinguent par les stratégies d'écriture et de diffusion qui leur sont propres et qui s'attachent en premier lieu aux *personae* des auteurs respectifs. Ainsi, tout essai de reconstruction du seuil d'acceptabilité dont les écrits témoignent doit tenir compte de l'influence des circonstances historiques qui ont façonné la production et la diffusion des opinions qu'ils contiennent. Le calvinisme des années 1550 en Suisse a produit un certain

⁸David Joris : *Apologie pour Servet (Christliike Sendtbrieven, Inholdende seer veele unde verscheydene schoone Godtliike Vermaninghen unde Onderrichtinghen op alderley Vragen unde Anfechtungen)* dans : VON MOSHEIM J., *Anderweitiger Versuch einer vollständigen und unpartheyischen Ketzergeschichte*, tome 2, Helmstedt, Christian Friederich Weygand, 1748.

⁹Dans : CASTELLION S., *Contra libellum Calvini*, s.l.[Gouda], 1612.

nombre d'écrits à travers desquels nous pouvons reconstituer le seuil de l'acceptable par rapport aux questions théologiques. Nous nous intéresserons par la suite aux autres paramètres, et notamment à la prétendue folie de Guillaume Postel, à travers laquelle il exprime des idées hérétiques.

Des hétérodoxes contre la punition des hérétiques

D'un point de vue thématique, les trois écrits présentent des similitudes remarquables. Les trois textes rejettent l'idée de la punition des hérétiques, question qui se place au cœur du débat autour du procès de Servet¹⁰. Les arguments invoqués par les trois auteurs se réfèrent à l'interdiction de tuer quiconque pour sa foi, argument biblique qui est précisé par des exemples ou des commandements scripturaires christologiques ou apostoliques.

Si l'on peut trouver des nuances dans la substance thématique entre les trois textes, elles se situent au niveau modal, sans doute influencé par les genres textuels respectifs : la lettre aux magistrats de Joris présente des formules positives et inclusives, dans lesquelles l'auteur souligne la foi évangélique partagée par tous les chrétiens. Ainsi, son texte est écrit dans la première personne du pluriel (« Notre Seigneur », « il nous a enseigné » etc.) :

die selve doch inghedenck sijn willen onses alleroversten Heeren unde Leermeysteren, Christi: Dat is, niet alleen in die Schrift letterlich op Menschen, maer Godlijcker wijze, geliick hy uns gheleert unde voorghetreden heft, niemants te cruijzigen of te dooden om sijns Gheloofs oder Leere willen: maer self daer om gekruijziget unde gedoodet te werden: niet hy in persoon alleen, maer alle sijne Leden, so ons die heilige Schrift vermeldt, unde sijne Jongeren mit woort unde leere nagelatten hebben: Ja niet alleen dat, maer grouwelijc verboden.¹¹

[Que les magistrats] se rappellent la volonté de notre très haut Seigneur et maître Jésus-Christ : elle est manifeste dans les Écritures non seulement d'une manière humaine, mais divine et précisément quand il nous a enseigné et expliqué qu'il ne faut crucifier ni tuer personne pour sa foi ou sa doctrine : mais qu'il faut que nous soyons nous-mêmes crucifiés et tués pour elle : non seulement le Christ lui-même, mais tous ses disciples, comme nous apprend l'Écriture sainte et comme nous ont instruit avec leurs propos et leurs enseignements ses apôtres : et non seulement l'ont-ils enseigné, mais rigoureusement interdit.

Le texte de Castellion est moins persuasif. Dans ce pamphlet, l'auteur opte pour une stratégie « objective » d'argumentation, selon laquelle il présente une liste des infractions au droit (divin

¹⁰En effet, la dispute va se prolonger avec une polémique encore plus personnelle entre Castellion et Calvin. Le premier publie au printemps 1554 son *Traité des hérétiques*, qui paraît en même temps que la « Déclaration pour maintenir la vraie foi » de Calvin, dans laquelle le réformateur genevois présente une justification théologique de la position des Genevois. Castellion répond avec son « Contre le libelle de Calvin », qui circule sous forme manuscrite et qui ne sera publié qu'en 1612 aux Pays-Bas. Cette polémique est aujourd'hui considérée comme un des premiers débats autour de la question de la tolérance religieuse.

¹¹VON MOSHEIM J., *op. cit.*, p. 422.

et séculier) dont se sont rendus coupables les Genevois en accusant et jugeant Servet. La relative objectivité est au service du caractère historiographique de l'écrit dont le but perlocutoire serait d'informer le public des dérives de l'Église genevoise, en des termes qui cherchent à rester neutres :

«Haec res multos pios turbavit, atque scandalum scandalorum peperit, quod vix nunquam obliterare videretur, multa enim in eo facto pij reprehendunt crimina.¹²
Cette affaire a choqué beaucoup de fidèles, et elle a causé un scandale énorme¹³ qui ne sera jamais oublié ; car il y a dans ce fait beaucoup de choses que les fidèles ont critiquées comme crimes.

Parmi les trois textes, celui de Guillaume Postel est certainement le plus personnel. Après une attaque directe de Calvin, que l'humaniste identifie *ipso facto* comme responsable du procès genevois, Postel présente l'argument de la tolérance religieuse, qui est ici une variation du commandement de l'épochè selon 1 Cor 4,5. Ensuite, l'auteur rajoute une note personnelle sur le Dernier Jugement, lors duquel les erreurs seront rendues évidentes. Lui-même se considère comme premier témoin du Dernier Jugement, qui serait déjà racheté :

Non ponat in dedecore Calvinus, quod sit homo. Agnoscat etiam primo seipsum valde esse hominem, & demum caeteros esse homines: neminem sana mente, praeditum voluntate fieri peccatorem aut errorem: omnia peccata, & maxime intellectualia, errata sunt. Compassione igitur et tolerantia instar Apostolorum agendum est, non gladiis aut ignibus, donec ipse generalis universi vindex in nobis & ex nobis assurgat: quum veritas ista de terra orta fuerit. Infirmum in fide assumere, non abiicere aut occidere iubemur. Pro caeteris dico, non pro me, qui omnium nomine reus, etiam pro illis luere percipio.¹⁴
Que Calvin ne soit pas dans la dénégation du fait qu'il est un homme. Qu'il reconnaisse d'abord qu'il est très humain et ensuite que les autres le sont également. Aucun homme qui est doué d'un esprit sain n'a la volonté de pécher ou d'errer : tous les péchés, et surtout les péchés intellectuels sont des erreurs. Il est alors nécessaire d'agir avec beaucoup de compassion et de tolérance à l'instar des Apôtres, et non pas par le glaive et par le feu, jusqu'à ce que surgisse en nous et de nous le sauveur de l'univers : la vérité verra le jour sur la terre. Il nous est commandé d'accepter celui dont la foi est faible et de ne pas le rejeter ou tuer. Je dis cela pour les autres, et non pas pour moi, qui suis le témoin pour tous et qui désire expier pour tous.

D'un point de vue strictement thématique, les trois écrits reprennent l'affaire Servet et ils montrent une vive opposition au procès de Genève. Néanmoins, la distance thématique et chronologique est différente pour chacun d'eux : la lettre de Joris représente une réaction immédiate, adressée aux magistrats de Suisse, tandis que la lettre de Postel date de 1555, deux ans après la mort de l'Espagnol. Les deux lettres ne contiennent pas de détails historiques du

¹²CASTELLION S., *op. cit.*, s.p.

¹³La notion de « scandale » est un véritable paradigme de la Réforme, apparaissant régulièrement dans les écrits du XVI^e siècle. Traditionnellement, la définition du « scandale » est liée à un public, qui risque de s'offusquer ou d'être choqué par le retentissement des actes et des paroles scandaleux pouvant exercer une mauvaise influence sur des esprits faibles. Pour un résumé bref, mais précis de la notion du « scandale » chez Thomas d'Aquin et à l'époque de la Réforme, cf. POUÉY-MOUNOU A.-P., « Les paradoxes de l' « idiot » : liberté, « particularité », scandale chez Érasme et dans le *Tiers Livre* », *Les Dossiers du Grihl* [en ligne], 2013/01, 2013, <http://dossiersgrihl.revues.org/5703>

¹⁴VON MOSHEIM J., *op. cit.*, p. 472 sq.

procès, faisant l'apologie de Servet dans des termes généraux (Joris) ou personnels (Postel), mais persuasifs. Le pamphlet de Castellion contient cependant une description circonstanciée des événements de Genève et une « liste » objective des infractions et des incorrections scandaleuses dont se sont rendus coupables les Genevois et Calvin. Cette liste rend le texte castellionien plus immédiat et plus concret, et par ce fait même moins acceptable : n'ayant pas de destinataire précis, il n'est pas rendu public, mais il circule sous forme manuscrite.

La « folie » de l'hétérodoxie

S'il existe des hérésies « exprimables » dans les années 1550 en Suisse, leur diffusion s'attache très sensiblement à une sorte de barrière, c'est-à-dire de seuil au-dessous duquel leur expression est admissible sous des conditions spécifiques et complexes. Comme nous tenons à nous approcher de ce seuil, ici compris comme un moment dans le continuum discursif où coïncident le besoin intérieur d'expression de l'hétérodoxie en tant que conviction religieuse et la tolérance extérieure liée à la configuration sociale, il est nécessaire d'analyser au préalable les conditions du dicible au sein de l'énonciation : est-il possible de trouver dans un texte les traces des stratégies éventuelles employées pour faciliter l'acceptabilité de son contenu hétérodoxe ?

La condition du dicible pour David Joris est son statut social qui influence l'acceptabilité de son écrit : il est déterminé par deux facteurs majeurs, à savoir sa situation pécuniaire qui lui a permis d'acquérir le droit de bourgeois de Bâle, et d'un autre côté son nicodémisme religieux. La véritable identité de Joris ne sera révélée qu'après sa mort. De surcroît, la lettre de Joris s'adresse à des destinataires restreints (les magistrats suisses) et ne peut alors pas être considérée comme un appel public à l'hérésie et à la sédition. Elle ne semble d'ailleurs pas avoir suscité de réactions de la part de ses destinataires et nous ne connaissons aujourd'hui aucune réponse liée à cet écrit.

Pour l'*Historia de morte Serveti* de Castellion, il en va différemment : cet écrit vise un public plus ou moins large et il a été diffusé « sans contrôle officiel » sous forme de pamphlet anonyme manuscrit. Il présente sa position argumentative à l'aide d'une description objective et à l'aide d'arguments « raisonnables » (tel n'est pas le cas de Postel ni de Joris). Son auteur, ayant certes un poste « officiel » à l'université de Bâle, est néanmoins connu pour s'être à plusieurs reprises opposé à l'orthodoxie calvinienne. Pour ces raisons, l'écrit se situe clairement au-dessus du seuil de l'acceptable : parmi les trois textes de notre exemple, il est le seul à ne pas avoir connu une diffusion « autorisée » du vivant de son auteur.

C'est surtout le texte de Postel qui défie d'une manière fort originale les paramètres de l'acceptable. A côté des réflexions théologiques et des opinions religieuses déviantes, l'érudit place une vive critique *ad personam* de Calvin en se servant de l'exemple de Servet. Le titre

complet de son écrit porte déjà le signe de l'éclectisme thématique, théologique et polémique du texte : sous couverture d'apologie pour Servet, il annonce divers sujets, comme la Nature de Dieu, l'âme du monde et d'autres contenus absurdes, tandis que Postel signe son texte avec la précision : « premier-né de tous les rachetés » (*Restitutionis omnium primogenito*).

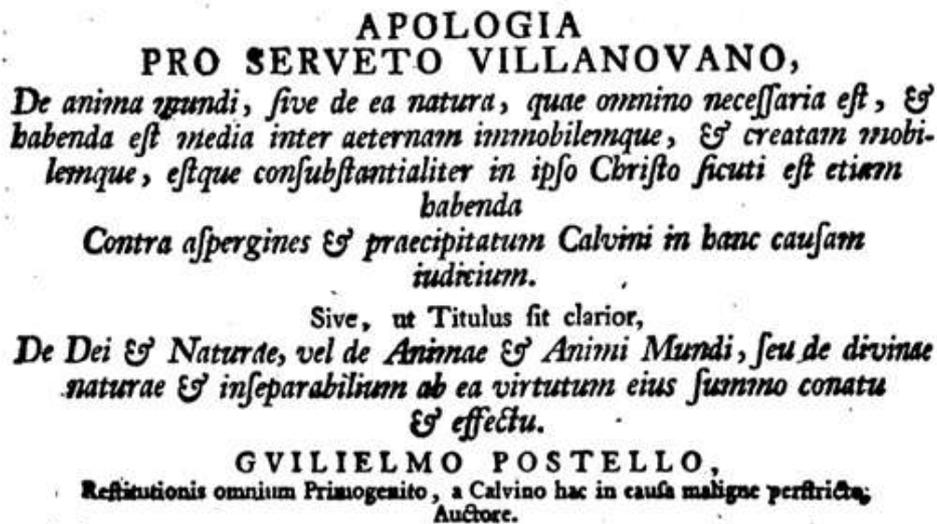


Fig.1 : La première page de l'Apologia pro Serveto Villanovano

Cet élément paratextuel est susceptible d'influencer l'acceptabilité des idées contenues dans l'écrit, car les précisions qu'il donne présentent la piste d'un texte mystique. Cette stratégie permet à l'auteur de lier ces idées concernant Servet à d'autres éléments thématiques pour camoufler la force des premières.

Dans le texte, Postel mélange des passages d'une eschatologie originale (le Jugement Dernier devant, selon lui, avoir lieu en 1556), des assertions mystiques (notamment sur la nouvelle Eve « Jeanne », par laquelle le monde sera sauvé) et des visions enthousiastes sur l'âme du monde avec des passages critiquant la peine de mort contre Servet et attaquant personnellement Calvin. Postel se présente explicitement comme un homme ressuscité depuis déjà trois années, qui ne peut plus mourir d'une mort violente :

Ego autem iam ante tres annos surrexi & corpore immortalis intra hoc mortale
materialeque circumdata & transfusa sum donatus vestitusque, ita ut si violenta morte
absumar rursus statim vivens appaream, aut mille annis potenter vivam¹⁵.

L'ambiguïté est omniprésente dans l'écrit. Ainsi, par exemple, son concept de l'âme du monde reste hermétique¹⁶. L'ambiguïté persiste même à l'extérieur du texte entre l'« innocence » du

¹⁵VON MOSHEIM J., *op. cit.*, p. 467.

¹⁶Das Gleichniß, das Postell von der Seele des Menschen und ihren Wirkungen nimmt, und als eine Erläuterung seiner Meinung hinzufüget, machet die Sache nicht heller und verständlicher. [...] Sind wir durch diese

mysticisme de l'érudit hébraïsant, dont les lectures des textes apocryphes auraient altéré le sain jugement, et les attaques personnelles. Cette écriture s'avère être une stratégie du dicible, dont le principe est de laisser en suspens la question de la juste interprétation de l'écrit. Postel mise sur le discours ambigu pour neutraliser l'aspect transgressif de son écrit. Nous apprenons qu'en 1553, à Bâle, il avait usé d'une stratégie similaire afin de se faire accepter dans la cité pendant son séjour¹⁷.

En 1555, l'Inquisition a fait un procès à Postel à Venise au terme duquel il n'a pas été condamné en tant qu'hérétique, mais déclaré fou¹⁸. Or cette « folie » hérétique n'est peut-être qu'un mode d'écriture spirituelle, qui cache au lecteur non averti la vérité et le contenu hérétique, tandis qu'elle les réserve aux initiés :

entremettant toujours parmi ses folies plusieurs passages tirés de la philosophie ; et tout avec une astuce pour se faire estimer fol en l'endroit des gens sages, et pour éviter la punition de justice ; mais en l'endroit des hommes inadvertans qui sont en plus grand nombre, se faire estimer de sain entendement, et par ce moyen gagner la voix de la multitude. Il vous met en avant la fin du monde estre prochain, laquelle tantost nous aterne de deux ans, comme s'il tenoit en sa manche tous les plus grands secrets de l'éternité.¹⁹

Vergleichung viel klüger, als wir vorher waren ? Entweder Postell versteht durch seine Weltseele nichts anders, als die grossen Vollkommenheiten Gottes, seine Weisheit, seine Macht, seine Güte [...] und ist das seine Meinung, so ist seine Weltseele Gott selber : so giebt er nur einer alten und bekannten Sache einen fremden und neuen Namen. Oder er meint etwas, das ganz unbegreiflich ist. (VON MOSHEIM J., op. cit., p. 459 : « La métaphore de l'âme de l'homme et de ses effets que Postel utilise pour expliquer son opinion ne rend pas la chose plus claire ou plus compréhensible. [...] Sommes-nous mieux renseignés à l'aide de cette métaphore ? Ou bien Postel entend par son âme du monde rien d'autre que les grandes perfections de Dieu, sa sagesse, sa puissance, sa bonté [...] et si c'est son opinion, son âme du monde n'est que Dieu lui-même. Dans ce cas, il donne à une chose ancienne et connue un nouveau et étrange nom. Ou bien il parle d'une chose qui est entièrement incompréhensible » ; notre traduction).

¹⁷ « Auch Persönlichkeiten der Basler Kirche und Theologie achteten Postel ob seiner Gelehrsamkeit. Sie standen ihm nicht ablehnend gegenüber, da dieser immerhin « einige Grundlagen wahrer Religion » in sich aufgenommen habe : er bekenne ja die Rechtfertigung durch den Glauben und verbabscheue die Tyrannis des Antichrists in Rom. Und wenn Postel [...] « reichlich absurde » Meinungen über Christus vertrat, über die Auferstehung Obskures von sich gab und die Messe unter die Diaphora zählte [...], so entschuldigte selbst der Basler Antistes Simon Sulzer diese Ansichten durch Postels Beschäftigung mit « Talmutica Cabalisticaque scripta » sowie mit der « Platonica et Pythagorica Philosophia ». Insgesamt nahmen Sulzer und wohl die meisten seiner Amtsbrüder den Franzosen nicht ganz [...] ernst. » (PLATH U., op. cit., p. 52 ; « Les dignitaires de l'Église et de la Théologie bâloises respectaient l'érudition de Postel. Ils ne le rejetaient pas, puisqu'il avait intégré “quelques fondements de la vraie religion” : il confessait la justification par la foi et il détestait la tyrannie de l'Antéchrist romain. Et si Postel [...] affirmait des opinions “assez absurdes” au sujet du Christ, s'il disait des obscurités sur la Résurrection et s'il comptait la messe parmi les adiaphora [...], même l'antistès bâlois Simon Sulzer l'excusait à cause de ses lectures des “Talmutica Cabalisticaque scripta” et de la “Platonica et Pythagorica Philosophia”. En somme, Sulzer et ses confrères ne prenaient pas trop au sérieux Postel » ; notre traduction).

¹⁸ Cf. la sentence contre Postel : « *Sententia contra Postellum : Dominum Gulielmum Postellum clericum Abrinicensis dioc. reum conventem de et super eo quod dictus est Gulielmus multas et varias novas, stultas, temerarias et insanas opiniones manifestam haeresim et impietatem sapientes genuit tenuit, et sequutus est ac etiam de praesenti tenet et sequitur, illasque etiam in scriptis redactas imprimendas curavit.* » (SECRET F. (éd.), *Guillaume Postel – Apologies et Rétractions*, coll. Bibliotheca Humanistica & Reformatorica, vol. III, Niewkoop : B. de Graaf, 1972, p. 211)

¹⁹ Appréciation d'un contemporain de Postel, dans : WEILL G., *Vie et caractère de Guillaume Postel*, trad. F. Secret, Milan, Archè / Paris, Les Belles Lettres, 1987, p. 98.

Cette stratégie d'« écriture spirituelle » se retrouve également dans certains écrits de Joris, jugés très compliqués par ses contemporains :

As part of his spiritualization, Joris developed his concept of a « spiritual language » which could be understood only by a spiritually enlightened elite : His writings, always difficult to understand, became even more turgid, inspiring one well-educated contemporary to remark : « It was difficult for me to understand the meaning of the thoughts because of the terrible obscure and confused style of the writing²⁰ .

Chez Joris comme chez Postel, la « folie hétérodoxe » se place dans la tradition d'une folie conceptualisée comme un état « hors du monde », qui remonte jusqu'aux modèles scripturaires de la « folie des apôtres », comme Paul l'exprime dans la première épître aux Corinthiens (1 Cor 4,10) : « Nous sommes fols pour l'amour de Christ, e vous êtes sages en Christ. Nous sommes foibles, e vous êtes forts. Vous êtes honorés, e nous infames²¹ ».

Ce procédé d'écriture de la « folie hétérodoxe » est doublement efficace. D'un côté, il permet de « camoufler » sous des prétendues folies et « élucubrations » des idées dont l'acceptabilité est problématique, comme des croyances hérétiques, des déviances hétérodoxes ou des extravagances religieuses. L'ensemble des lecteurs est alors divisé en deux groupes dont le premier, non averti et majoritaire, interprète comme « folie » et « élucubration » un texte jugé incompréhensible, et dont le deuxième, initié et véritable destinataire, mais peu nombreux, opère la juste interprétation spirituelle de l'écrit. L'astuce de la « folie hétérodoxe » est qu'elle génère un court-circuit dans les mécanismes de l'acceptabilité : la censure sociale est contournée par le jugement du groupe non averti des lecteurs, majoritaire et socialement important, qui ne sanctionne pas le texte comme inacceptable, mais seulement comme incompréhensible ou fou, sans empêcher sa propagation.

D'un autre côté, l'écriture de la « folie hétérodoxe » permet de créer un public initié, rassemblé par un savoir qui lui permet d'interpréter un texte et d'en tirer les idées significatives. Contrairement à Guillaume Postel, qui ne s'est jamais fait le chef d'un mouvement religieux, Davis Joris exploite largement cette fonction sociale, ce qui lui permet de prendre le rôle du « troisième prophète » pour ces partisans, les joristes.

L'Apologia pro Serveto Villanovano est un exemple parlant d'une stratégie d'écriture qui défie le seuil de l'acceptable. La « folie » dont est accusé Postel au plus tard en 1555, représente une charge très ambiguë contre l'humaniste par ailleurs doué d'un extraordinaire génie. Toute sa vie, Postel s'est plaint d'avoir été calomnié et mal compris, comme il l'exprime dans une lettre à Catherine de Médicis :

²⁰WAITE G., *op. cit.*, p. 23 sq.

²¹1 Cor 4,10 selon : CASTELLION S., *Bible nouvellement traduite*, Bâle : Jean Hervage, 1555.

Quant à moy, je n'ay pas commencé de ceste heure (en 1555) d'estre calumnié comme de legereté de cerveau, à cause des celestes et super naturelles choses que j'ay vues et ouyes.²²

D'un autre côté, la « folie hétérodoxe » permet à Postel, *volens nolens*, de jouir d'une liberté d'expression qui ne s'arrête pas devant les questions les plus débattues et les hérésies les plus réprimées de son époque. L'ambiguïté de sa « folie » persévère cependant, jadis comme aujourd'hui. L'écrivain Postel n'a jamais pu être appréhendé correctement par la recherche. Son écriture comporte sans aucun doute des éléments absurdes qui échappent à une lecture au pied de la lettre, et qui rend les textes obscurs et incompréhensibles, voire insensés. Et pourtant, le contournement du seuil de l'acceptable que l'humaniste opère, peut-être malgré lui, fait ressortir pour celui qui sait les trouver, des idées d'une grande originalité sur la tolérance religieuse. Son idée d'une humanité universelle fondée sur l'action de l'Esprit saint comporte des fondements d'une nouvelle conception de la tolérance au XVI^e siècle. Ainsi, ce personnage respecté et contesté a contribué à l'élaboration d'idées novatrices, dont l'expression précoce défiait nécessairement le cadre de ce qui était socialement et théoriquement acceptable de son époque. L'originalité de son écriture « folle » se trouve dans sa capacité à faciliter l'expression d'idées dont le temps n'était pas encore venu mais qui ont quand même pu émerger dans certains contextes de l'époque.

²²Lettre de Postel à Cathérine de Médicis, cité dans : SECRET F., *op. cit.*, p. 8.